



INFN

INSTITUT NATIONAL DES FORMATIONS NOTARIALES

POLE TERTIAIRE

26 AVENUE LEON BLUM

63000 CLERMONT-FERRAND

Tél : 04-73-17-77-60

infn.clermontferrand@notaires.fr

L'INFN est un établissement d'utilité publique placé sous le contrôle du garde des sceaux, ministre de la justice et collabore étroitement avec le ministère de l'Education Nationale.

L'INFN :

1° Assure un enseignement à plein temps dispensé en deux années d'études théoriques et pratiques préparant au brevet du technicien supérieur « notariat ».

2° Concourt, dans le cadre de conventions passées avec les universités habilitées à cet effet, à la formation sanctionnée par la délivrance d'une licence professionnelle « métiers du notariat ».

3° Assure une formation dispensée en une année d'étude et sanctionnée par le diplôme des métiers du notariat (DMN).

4° Assure les enseignements en vue de l'obtention du Diplôme supérieur de notariat (DSN)

5 ° Participe à la formation continue des notaires et collaborateurs du notariat

I – BTS NOTARIAT

Fonctions

Le titulaire du BTS notariat est un collaborateur de l'office notarial.

L'office notarial est dirigé par un ou plusieurs notaires. Ces derniers sont des officiers publics qui exercent leur activité sous le contrôle du ministère de la justice. Le notaire authentifie les actes, c'est-à-dire qu'il constate officiellement la volonté exprimée par les signataires et s'engage personnellement sur le contenu et sur la date de l'acte.

Le technicien supérieur « notariat » agit de manière autonome pour les actes à la fois simples et courants ou sur instructions pour les actes plus complexes.

Il accomplit l'ensemble des tâches dans le cadre d'une véritable polyvalence et suit ainsi le dossier depuis le premier contact avec le client jusqu'à son archivage.

Il occupe des emplois centrés sur la rédaction d'actes simples, l'exécution de formalités, la négociation de biens à vendre ou à louer en qualité de négociateur.

Selon ses aptitudes et son expérience, le diplômé pourra évoluer vers la prise de responsabilités croissantes, notamment en matière de rédaction d'actes et de management d'équipe, et progresser ainsi vers un niveau cadre.

La réussite dans l'emploi pour le titulaire du BTS notariat s'appuie à la fois sur des compétences générales et professionnelles et sur des qualités personnelles, notamment ses capacités d'analyse, de synthèse, d'organisation ; sa maîtrise de la technique juridique et du vocabulaire y afférent, de la communication, des outils et technologies informatiques.

Conditions d'admission

- Etre titulaire du baccalauréat (tout bac) ou d'un titre équivalent,
- Inscription sur Parcoursup (uniquement pour lycéens en terminale en cours)
- Puis entretien avec la Directrice de l'INFN.

Prise de rendez-vous possible à partir du mois de mars.

Frais de scolarité : 3 300€ par année d'étude BTS

Etablissement éligible aux bourses d'enseignement supérieur (se renseigner auprès du CROUS)

Formation Durée : 2 ans dont 12 semaines de stage en milieu professionnel (7 semaines en 1^{ère} année et 5 semaines en 2^{ème} année). L'horaire hebdomadaire est de 30 heures pour chaque année.

Matières			Coefficient examen
Culture générale et expression	84h/an	- en relation avec les questions d'actualité. - capacités et techniques d'expression : vocabulaire, syntaxe, aptitude à la synthèse	3
Langue vivante étrangère	84h/an	Compréhension écrite et orale, expression écrite et orale : terminologie et lexique du domaine professionnel.	2
Environnement économique et managérial du notariat	84h/an	Comprendre les différents aspects de l'activité notariale et les situer dans leur contexte économique, social et institutionnel	3
Droit général et droit notarial	224h/an	Introduction au droit, droit de la famille, droit des biens, droit des obligations, immobilier, droit rural, fiscalité, droit social	4
Techniques notariales	280h/an	Communiquer et s'informer, s'organiser, rédiger les actes, accomplir les formalités.	6
Conduite et présentation d'activités professionnelles	84h/an	Réalisation d'activités professionnelles. L'objectif est de mettre en pratique les compétences techniques et comportementales ainsi que les connaissances acquises en cours.	3

Les enseignements sont dispensés par des collaborateurs de notaires, des notaires, des universitaires, des professeurs de lycées, des professeurs à l'École Nationale des Finances Publiques, des professeurs de langues.

II – LICENCE PROFESSIONNELLE « METIERS DU NOTARIAT »

La licence professionnelle « métiers du notariat » est un diplôme national (niveau II) délivré par les universités et organisé éventuellement par l'INFN dans le cadre d'un partenariat avec ces dernières.

Recrutement

La commission de sélection composée d'universitaires et de professionnels a pour mission de recruter les étudiants dans la limite des places disponibles.

Recrutement sur dossier : téléchargement du dossier (site université Clermont Auvergne, Ecole de Droit), puis sur entretien.

La licence professionnelle métiers du notariat est ouverte aux titulaires des diplômes suivants :

- BTS notariat
- BTS immobilier
- L2 droit
- L2 AES
- DUT carrières juridiques
- DEUST droit immobilier

Programme

- 1 – **Droit des contrats** : contrats spéciaux, sûretés, droit des sociétés
- 2 – **Droit patrimonial de la famille** : régimes matrimoniaux et libéralités, droit des successions
- 3 – **Droit public notarial** : publicité foncière, fiscalité immobilière notariale, droit de l'urbanisme, déontologie et organisation de la profession
- 4 – **Anglais juridique** : vocabulaire fiscal, contractuel, immobilier...
- 5 – **Négociation immobilière** : techniques fondamentales de négociation, notamment en matière de vente d'immeuble
- 6 – **Projet tutoré**
- 7 – **Stage** de 3 mois

III - ANNEE DE FORMATION SANCTIONNEE PAR LE DIPLOME DES METIERS DU NOTARIAT

Il s'agit d'une formation par alternance d'une durée de un an : accomplissement d'un stage dans un office notarial et dans le même temps suivi d'un complément de formation à l'INFN destinée à la préparation du diplôme des métiers du notariat (DMN).

Recrutement

Le recrutement se fait sur dossier auprès de l'INFN. Peuvent intégrer l'année de formation les titulaires :

- de la licence professionnelle « métiers du notariat »
- de la licence en droit (L3)
- du master 1 droit

Programme

3 trimestres :

- droit de la famille
- droit immobilier
- droit des affaires

Un séminaire de 35 heures portant sur la déontologie complète la formation.

Chaque module est sanctionné par un examen écrit dont la moyenne compte pour l'examen final.

Examen

Epreuves d'admissibilité (écrit) : 2 matières tirées au sort

Epreuves d'admission (oral) : 3^{ème} matière qui n'a pas été tirée au sort + déontologie.

Frais de scolarité

1 800 € pour les 3 trimestres

Possibilité de prise en charge par OPCA PEPSS ACTALIANS dans le cadre de contrat de professionnalisation.

Formation en alternance de 24 mois en stage rémunéré dans une étude notariale

ORGANISATION DE LA FORMATION

Quatre semestrialités sont organisées conformément aux textes en vigueur :

Semestrialité 1 : Actes courants et techniques contractuelles

Semestrialité 2 : Techniques des liquidations et partages des communautés

Semestrialité 3 : Techniques du droit immobilier

Semestrialité 4 : Techniques des structures, relations et mutations des entreprises civiles et commerciales

Volume d'enseignement : 546 heures

L'enseignement est dispensé à l'INFN de CLERMONT-FERRAND, POLE TERTIAIRE, 26 avenue Léon Blum, 63000 CLERMONT-FERRAND

Chaque semestrialité contient une vingtaine de journées de formation. Les cours ont lieu tous les vendredis.

Le reste du temps, l'étudiant est en stage dans une étude notariale (durée du stage 24 mois). Les étudiants ont la possibilité de conclure des contrats de professionnalisation.

Le rapport de stage doit être soutenu avant la fin de l'année civile suivant l'obtention de la dernière semestrialité.

Le coût de la formation (hors contrat de professionnalisation) s'élève à 1600€ par semestrialité.